

Marie Thérèse PERRIN (1907 – 1989).
fondatrice pour les mères mineures et chercheuse en modernisme

Marie-Thérèse Perrin est née le 8 octobre 1907 à Bellême (Orne)¹. Nous la retrouvons en 1934 à la Sorbonne en philosophie avec un diplôme sur la pensée du père Lucien Laberthonnière, ecclésiastique issu du Berry, passé par le séminaire de Bourges, décédé deux ans auparavant. On ne pouvait alors se procurer ses livres, à l'Index, car ils étaient retirés du commerce. Elle se lie avec l'abbé Wehrlé, retiré à quelques kilomètres de Mamers, son lieu de résidence. Du coup, en 1935, Marie-Thérèse Perrin soutient son diplôme sur *Laberthonnière et la philosophie cartésienne*. Un projet de thèse sur *La philosophie religieuse du père Laberthonnière* inquiète le clergé local, amène Blondel à lui déconseiller un tel sujet mais, à Paris, « la jeune équipe de Jésuites, récemment entrée à la revue *Etudes* », fit tomber ses scrupules. Elle s'installe en région parisienne, ouvre une école secondaire dans l'esprit de la *Théorie de l'éducation* de Laberthonnière, connaît alors Louis Canet. Elle « fréquentait » assidûment « les réunions de recherche phénoménologiques de Gabriel Marcel et le dimanche, chez Marcel Légaut, nous méditons l'Evangile et discussions sur Claudel, Bernanos et Teilhard de Chardin. La guerre fit rupture dans nos projets » écrit-elle dans son *Journal* inédit. Professeur puis directrice « hors de son contexte culturel habituel », elle reprend son questionnement et s'inscrit en thèse d'université avec Henri Gouhier : *Le père Laberthonnière. Contribution à l'étude de sa pensée*². Cette thèse l'avait mise sur la voie de la correspondance de cet ecclésiastique à la Bibliothèque Nationale. Après sa retraite en 1973, elle publie trois ouvrages aux éditions Beauchesne à Paris et disparaît en laissant inédit un tapuscrit sur Mgr Mignot, archevêque d'Albi. Il y a donc lieu de procéder à l'étude de deux vies, la période de formation nous échappant : au service de mères mineures ; à la recherche du modernisme.

Au service des mères mineures (1951 – 1973)

En 1947-1948, Marie-Thérèse Perrin est chargée par l'Ecole de psycho-pédagogie de la pédagogie des classes du Centre d'Observation de Chevilly (Loiret). Elle est alors « frappée par le statut absurde des mineures mères célibataires. Elles avaient dû laisser leur enfant à l'A.P. (Assistance Publique) et n'avaient que rarement un bref mot les concernant. Elles ne connaissaient pas leur enfant – rêvaient de lui. Elles pourraient le reprendre à leur majorité (l'enfant [serait âgé] alors de 2 à 5 ans !) ». Marie-Thérèse Perrin nous livre alors un récit d'une fondation³.

¹ Deux éléments toutefois : le père est pharmacien à Bellême où il meurt de la grippe espagnole en 1918. Sa fille devient pupille de la nation. M. Th. Perrin est très liée à sa mère dont elle a fait éditer des poèmes à forte connotation religieuse, *Feuilles d'Automne*, Mamers, 1981, 60 p.

² Paris, octobre 1969, exemplaire dactylographié corrigé de sa main, 223 p.

³ Le site du Conservatoire National des Archives et de l'Histoire de l'Education Spécialisée est exceptionnel, et dirige sur l'Association *Vers la Vie pour l'Education des Jeunes* (AVVEJ) née en 1978 du rapprochement de deux associations, l'Association pour l'Education des Jeunes Mères (AEJM) créée en 1950 par Marie-Thérèse Perrin et l'Association *Vers la Vie* fondée en 1951 à l'initiative de Jean-Claude Ferrand. Les archives de l'AEJM sont déposées aux Archives départementales des Yvelines, 123 J, 1 à 10, et il existe un remarquable répertoire numérique dû à Marie Beaucé et Pascaline Jamet (*Fonds de l'Association AVVEJ*, 2003, 82 p.).

« J'étais professeur de philosophie – peu satisfaite de mon statut. Je pensais alors m'orienter vers la fonction de déléguée permanente à la Liberté Surveillée et avais obtenu un poste pour Alençon. Pour me « mettre dans le bain », j'avais demandé à M. Chazal⁴, alors juge des enfants à Paris, de faire un stage dans son cabinet. Il accepta.

Un jour d'audience, une fille de 18 ans, qui avait été mise à Fresnes comme délinquante, est passé en jugement. Elle avait un enfant de deux ans qu'elle avait pu avoir avec elle à Fresnes. Le juge trouvait son délit peu important, et décide de l'envoyer au Bon Pasteur⁵ (préparer un CAP) – mais l'enfant ? Elle déclara tout de suite qu'elle préférerait retourner à Fresnes avec son enfant que de le laisser à l'A.P. et d'aller au Bon Pasteur. Le juge déplora qu'il n'y ait pas eu une œuvre privée pour résoudre cette question – l'adressa au Service Social présent (...) qui abonda dans son sens. Ce fut la chiquenaude (...)

Je rentre à Mamers et décide, avec ma mère, de vendre immédiatement une petite ferme que nous possédions car on m'avait dit que, pour faire accepter mon projet, il était nécessaire d'avoir au moins un local à proposer (...) Il fallait aussi créer une Association 1901, trouver un président représentatif... J'avais très peu de relations à Paris (...) Après quelques démarches (on me renvoyait de l'un à l'autre), j'aboutis au Conseil Supérieur de la Magistrature car on m'avait signalé que M. Charpentier, alors président, serait susceptible de s'intéresser à mon projet. Une visite d'une demi-heure dans ces impressionnants locaux – il accepte, et me donne carte blanche pour l'organisation et les demandes d'habilitations (...)

Pendant cette période, je m'initie à ce que peut être un budget, fais des démarches à la Préfecture de l'Oise et à la C.A.F. de Paris et de Beauvais – au Ministère de la Santé – et à l'Education surveillée où Mme Mauroux-Fonlupt était devenue une amie. N'ayant aucune expérience en administration, j'apparais très farfelue en demandant, dans un délai d'un mois, du matériel à la C.A.F. de Paris... Les Services sociaux, intéressés par mon projet, retiennent des cas de mères célibataires à envoyer et pressent l'ouverture. Chazal aussi.

Le 1^{er} février 1951, je suis habilitée à accueillir, à Puiseux, des mères célibataires mineures, en danger moral ou délinquantes, avec leur bébé. Et Madeleine Barjou est directrice de l'établissement. L'administration exige 12 mères et enfants (ou mères enceintes), un plus petit groupe est déclaré impossible.

J'amène la première fille – Gisors plus taxi. Elle avait un petit garçon de 2 ans. Elle se demande où elle est tombée... Il pleut dans la grande salle à manger, elle attend près de la cheminée où on a fait un grand feu. Une fuite dans un tuyau de chauffage central doit être colmatée. Durant ce temps, elle prend son enfant et lui fait faire pipi dans les cendres chaudes (...) nous le retrouvons dans cette posture.

Puiseux fonctionne deux ans. A cette époque, des travaux s'avèrent indispensables et urgents, et la direction de la population de l'Oise refuse de donner son consentement car Puiseux est trop loin de tout hôpital ou clinique d'accouchement (20 km) et la température des pièces est insuffisante pour des bébés (un bébé mort dans l'hiver). Mais que faire ?

Il y a au départ une équipe réduite : Madeleine Barjou née en 1920 a, comme Marie-Thérèse Perrin, une licence et un diplôme d'études supérieures de philosophie. Admissible à l'agrégation, elle exerce en collège à Riom de 1945 à 1950. Faisant partie des équipes sociales, elle demande à l'Education Nationale son détachement à l'éducation surveillée et est donc présente aux côtés de la fondatrice, une amitié nouée sur les bancs de la Sorbonne leur ayant permis de garder contact. L'intendante est en même temps

⁴ Le juge Chazal cite la fondation de Marie-Thérèse Perrin, qui figure au milieu de quelques autres, notamment à Lyon : « des foyers de semi-liberté pour filles, voire pour jeunes mamans, s'organisent également à Paris et dans sa banlieue, à Lyon et ailleurs », CHAZAL (Jean), *L'enfance délinquante*, Paris, PUF Que sais-je, n° 563, 1958, p. 89. Voir aussi l'un des pionniers de la réflexion dans ce domaine, HEUYER (Georges), *La délinquance juvénile*, PUF, 1969, 308 p. FISHMAN (Sarah), *La bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs en France au XX^e siècle*, P.U. Rennes, 2008, 323 p. consacre un chapitre à ce domaine. Pour l'évolution récente, et sans remonter à plus d'une vingtaine d'années en arrière, BRUEL (Alain), *Pratiques et évolution de la justice des mineurs. Aperçus de la clinique judiciaire*, Toulouse, Trames, ERES, 2015, 322 p.

⁵ TETARD (Françoise), DUMAS (Claire), *Filles de Justice. Du Bon Pasteur à l'Education surveillée (XIX^e – XX^e s.)*, Paris, Beauchesne, 2009, 484 p. En 1952, Marie-Thérèse Perrin apporte son carnet d'adresses à l'Association Nationale d'Entraide Féminine, p. 240.

éducatrice ; trois stagiaires, une infirmière avec un professeur de couture forment l'équipe de départ, amenée à se renouveler, à augmenter, avec constamment des questions difficiles à régler.

Les éducatrices veulent un transfert dans un château⁶ – trop grand et trop dispendieux au gré de notre trésorier (...) – aussi l'équipe refuse de rester et donne globalement sa démission si le transfert n'a pas lieu. [Une] ancienne école libre pourrait être louée à La-Queue-en-Yvelines (...), elle pourrait accueillir une quinzaine de mères. Un ménage d'ouvriers, connu par Chazal, serait susceptible d'en assurer la direction (...) Habilitation le 1^{er} mai 1951. Des difficultés [interviennent] avec le ménage directeur qui ne désire pas collaborer avec le CA et moi, et refuse Simone Bruni (venue aider le ménage à accueillir les jeunes mères) (...) le CA décide de demander la départ de ce ménage. Que faire ?

Cette association – en 1950, l'Association pour la rééducation des mineures filles mères, puis en 1952, l'Association pour l'éducation des jeunes mères⁷ –, dispose de statuts. Ils sont revus en 1965, au moment de la reconnaissance d'utilité publique de l'association, après une quinzaine d'années de fonctionnement.

- 1 – L'Association a pour objet la *rééducation des mineures, mères célibataires délinquantes ou en danger moral*
- 2 – Ses moyens d'action : *création et gestion d'établissement de rééducation, publications, cours et conférences, écoles, bourses, pensions, concours, prix, récompenses* –
- 3 – L'Association se compose de *membres titulaires* – elle en compte 63 à cette époque –, *bienfaiteurs et fondateurs. Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le C.A.* La cotisation est de *50.-F pour membre fondateur, rachat de cotisation 1.000.-F.*
- 5 – Le C.A. est composé de *douze membres pour trois ans avec président, vice-président, secrétaire, secrétaire adjoint, trésorier. Le bureau est élu pour un an.*
- 7 – Il n'y aura *aucune rétribution.*
- 15 – La ressource essentielle est constituée par le *prix de journée.*
- 20 – *En cas de dissolution (...) elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique⁸.*

Une des originalités de l'association porte sur le recrutement quasi fermé de ses membres par cooptation. En 1968, une centaine de membres, essentiellement en région parisienne, mais deux Alsaciens,

⁶ BOUSSION (Samuel), GARDET (Mathias), *Les châteaux du social*, Paris, Beauchesne, Presses Universitaires de Vincennes, 2010, 364 p. Il s'agissait ici du château de Verberie pour trois millions de francs. BOURQUIN (Jacques), YVOREL (Jean-Jacques), « L'Association pour l'histoire de l'éducation surveillée et de la Protection judiciaire des mineurs », *Vie sociale*, 2, 2004, pp. 39-52.

⁷ Le siège est au 7 rue César Franck, Paris 15^{ème}. On dispose d'un récit sur l'Association : *Rééducation*, avril-mai 1953.

⁸ L'histoire de la prise en charge par l'Etat et par des associations délégataires en fait d'une mission de service public a commencé avec DONZELOT (Jacques), *L'invention du social*, Paris, Seuil, 1994. Très vite, la question des archives s'est posée : « Histoire et archives : enfance et jeunesse en difficulté (XIX^e – XX^e siècles) », *Empan*, n° 25, mai 1997, pp. 6 – 97. Et le contexte historique a fait l'objet de mises en perspective : BOURQUIN (Jacques), « Les mineurs de justice. L'ambivalence du regard et des réponses », *Vie sociale*, 3, 2004, pp. 55-72. Sur le cadre général, GARDET (Mathias), VILBROD (Alain), *L'éducateur spécialisé en Bretagne. 1944-1984. Les coordinations bretonnes pour l'enfance et l'adolescence inadaptées*, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 300 p. Et l'article de ROCA (Jacqueline), « La structuration du champ de l'enfance et de l'adolescence inadaptées et handicapées depuis 1943 : l'exemple de Marseille », *Le Mouvement social*, 209, oct-déc 2004, pp. 25-51. Important pour saisir les racines de cette prise en charge de l'Etat, DE LUCA (Virginie), *Aux origines de l'Etat Providence. Les Inspecteurs de l'Assistance Publique et l'aide sociale à l'enfance (1820-1930)*, Paris, INED, 2002, 367 p. Sur les jeunes filles, TETARD (F.), DUMAS (C.), *op. cit.* note 5. Voir une perspective actuelle qui tient compte du passé dans YOUF (Dominique), « Quelle justice pour les mineures », *Esprit*, janvier 2011, pp. 30-48. La thèse d'Ivan Jablonka, *Les enfants de la République. L'intégration des jeunes de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2010, 348 p. a été discutée dans la *Revue historique*, 657, janvier 2011, pp. 224-227.

à Kolbsheim et Masevaux. Marie-Thérèse Perrin en est la directrice appointée⁹, ayant investi non seulement des liquidités familiales mais celles d'amis, notamment Annie Jaubert¹⁰. Le Président, le docteur Romain, après huit années d'exercice, demande à être remplacé pour des raisons de santé, et c'est M. Bègue, conseiller technique à la Sauvegarde¹¹ de Seine-et-Oise qui le remplace. Une assistante sociale de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Paris, deux médecins, un magistrat, un avocat, le président de la C.A.F. de l'Eure, le Conseil d'Administration est de qualité et sa diversité réelle.

En 1972, suite à une circulaire sur le suivi des mesures en milieu ouvert, un bilan est fait du passage de 41 mères à l'Association : le premier critère est celui du mariage pour 14 d'entre elles (1/4), et l'on mesure les hésitations sentimentales : 5 avec le père du deuxième enfant (le deuxième enfant a amené l'union) ; et en second, la vie en ménage pour 3 d'entre elles. Ajoutons 2 vies en concubinage, l'enfant étant placé. Il y a donc vie de couple pour 19 sur 46. La famille a renoué avec la fille et accepté l'enfant dans 6 cas, et 3 ont leur enfant en nourrice dans leur famille : la famille est donc présente pour 9 cas. Certaines femmes ont conquis – difficilement, on y reviendra – leur indépendance avec leur enfant (2 cas), en prenant une chambre. Demeurent 11 situations où l'enfant est pris totalement en charge, dont 7 situations de carence massive de la mère.

Le budget de fonctionnement de l'Association est de 1.137.877.-F en 1963 ; l'alimentation 159.000.-F pour quatre sites, le combustible, le vestiaire sont les dépenses essentielles, les salaires pour le siège (trois personnes) portant sur 38.465.-F¹². Mais le déficit – minime – malgré les économies et un train modeste – est réel : 79.000.-F, soit 7 % du budget. Le prix de la journée n'est pas assez élevé, sa révision annuelle est longue, il y a moins de jeunes mères que prévu, ou elles partent, et les soucis financiers rongent Marie-Thérèse Perrin, surtout au départ : Marie-Thérèse a prêté, pour l'achat de la première maison, 1.375.000.-F (la C.A.F. a prêté cette somme au départ pour 3 mois à 8 % par an), et les aides sont venues en sus des recettes de l'association, ainsi un prêt de 50.000.-F d'Annie Jaubert. En 1953 par exemple, le budget est prévu sur la base suivante : 14 jeunes filles à 1.250.-F la journée, 500.-F par bébé. Il y a par trimestre 1.277 journées de prévues. Or, durant toute l'année, à aucun moment ce chiffre n'est atteint :

1 ^{er} trimestre	258
2 ^{ème} trimestre	944
3 ^{ème} trimestre	1.099
4 ^{ème} trimestre	917

⁹ DIEBOLT (Evelyne), *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, Femmes et Association*, Paris, 1995, 372 p. L'auteur signale l'importance de ces secteurs d'activité pour les femmes comme bassin d'emploi ; en 2000, 800.000 associations avec 1,3 millions de salariés. Trois dates clés : 1930, loi sur les assurances sociales ; 1932, diplôme d'assistante sociale ; 1945, caisse nationale de sécurité sociale.

¹⁰ Annie Jaubert, agrégée de lettres classiques, après s'être donnée une formation en langues sémitiques, est devenue une spécialiste enseignant à la Sorbonne l'histoire des premiers chrétiens, citée par Meier comme par Benoît XVI. A lire *Les premiers chrétiens*, Paris, Seuil, 189 p., *La date de la Cène. Calendrier liturgique et liturgie chrétienne*, Paris, Gabalda, 1957, 160 p. ou bien *Les Femmes dans l'Écriture*, Cerf, 1992, 137 p. ouvrage qui n'a pas pris une ride. Voir l'article que lui a consacré Anne-Marie La Bonnardière dans *Cahiers Universitaires Catholiques*, mai-juin 1980, pp. 30-36 et la notice d'Étienne Fouilloux dans *Destins de femmes. Religion, culture et société en France. XIX^e – XX^e siècle*, Letouzey, 2010. Annie Jaubert est montée aux Granges.

¹¹ Sur la Sauvegarde, le travail pionnier de KNIEBIEHLER (Yvonne), *La Sauvegarde de l'enfance dans les Bouches-du-Rhône*, Rennes, Presses de l'École des Hautes Études en Santé Publique, 2009, 186 p. LERCH (Dominique), « Du préventorium à la maison d'enfants : l'exemple de Climbach, 1896-2008 », *L'Outre-Forêt*, 2008, pp. 93-108.

¹² L'échelle des salaires mensuels en 1971 va de 1 à 2, de 1 à 4, suivant le type d'emploi (Archives des Yvelines, 123 J 5) : direction : 2.866.-F ; éducatrice en chef : 2.009.-F ; infirmière : 1.817.-F ; éducatrice diplômée : 1.600.-F ; jardinière d'enfants : 1.354.-F ; femme de ménage : 680.-F ; homme d'entretien : 619.-F.

A cette situation structurellement déficitaire viennent s'ajouter les intérêts dus (253.000.-F par an), le dérapage de l'entretien (85.000.-F prévus, 307.000.-F dépensés) et les transports (100.000.-F prévus, 268.935.-F dépensés). Le déficit cumulé est de 2,8 millions de francs en 1953, amenant Marie-Thérèse Perrin à prêter sur ses deniers 4,1 millions et Annie Jaubert 150.000.-F. On devine la tension quasi quotidienne qui pèse sur Marie-Thérèse Perrin. Et, point d'orgue, en 1955, la direction départementale de la Population ne veut plus payer que pour les ressortissants de son département, les autres départements se faisant tirer l'oreille pour rembourser les prix de journée : accueil national et paiement départemental ne font pas bon ménage.

En 1954, il faut songer à quitter le premier établissement à Puiseux, et l'on s'aperçoit qu'une partie de la literie des bébés n'a pas été retrouvée dans l'inventaire. Et notification de versement n'équivaut pas à versement : entre les deux, il y a des délais que doit supporter la trésorerie. En 1954, on s'installe à La-Queue-en-Yvelines : la vente de la maison de Puiseux fait entrer 1 million dans les caisses (800.000.-F de prêt étant repris par le nouveau propriétaire) et quatre personnes aident : M. Bourgeois, le notaire d'Alençon, Annie Jaubert et *le solde* Marie-Thérèse Perrin. Arrivent alors – grâce à l'entrechat du président Parsy, après Charpentier au départ, et l'obstination de la directrice – deux aides significatives en 1955 : une subvention de la Caisse d'Epargne d'un million pour l'aménagement de La-Queue-en-Yvelines et un fonds de roulement d'un million accordé par le Ministère de la Santé.

Il y a donc une cohérence de l'association qui se développe :

- deux foyers maternels de rééducation : *Les Iris*, place Aristide Briand à Nonancourt (Eure), *La Petite Boulaie*, 1 rue C. Lozand à La-Queue-en-Yvelines (Seine-et-Oise) qui sont habilités par le Ministère de la Justice, Direction départementale population, et agréés par la P.M.I.
- deux foyers de semi-liberté : *Les Quatre Vents*, 22 rue Colbert à Montreuil en Seine-Saint-Denis (1958) ; *Clairefontaine*, 23 rue Boris Vildé à Fontenay-aux-Roses dans les Hauts-de-Seine (1958)
- Un troisième foyer, *Les Longues Haies* à La-Queue-en-Yvelines (1972)
- Un service d'éducation en milieu ouvert, 44 rue Carvès à Montrouge dans les Hauts-de-Seine (1962)
- Un comité technique permet la circulation de l'information, des points de vue (1963)
- Une consultation spécialisée et service d'Education en Milieu Ouvert (E.M.O.) dans le cadre de l'A.E.J.M. pour les cas de la Seine et de la Seine-et-Oise à Montrouge (1965).

En 1972, une nouvelle structuration a lieu pour 48 places :

- Foyer d'observation et d'orientation éducative *Les Iris* (période prénatale et naissance) : 18 places
- Foyer thérapeutique et pédagogique : *Les Longues Haies* : 12 places
- Foyer d'insertion sociale, scolaire et professionnelle (GPP) : *Le Bief* (ex *Petite Boulaie*), 4 rue du Moulin à Antony dans les Hauts-de-Seine : 6 places
- Foyer de semi-liberté : *Clairefontaine* : 12 places
- Service d'E.M.O à Montrouge

Au total, en 1972, 47 personnes sont salariées dans ces structures : au siège, la déléguée générale et un secrétariat ; à Antony, 14 personnes dont une directrice ; aux *Iris*, 13 personnes (9 en 1955) dont une directrice ; à *Clairefontaine*, 12 personnes dont une directrice ; à Montrouge, en milieu ouvert, 6 personnes dont une directrice.

Le Tribunal pour enfants envoie les personnes, celles de Paris mais aussi de toute la France, au départ, et c'est la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale qui suit le dossier d'ensemble. Cette structuration

tend inévitablement la trésorerie à un degré important : en 1958, le déficit de Nonancourt (*Les Iris*) est de 1,2 millions de francs ! L'achat de La-Queue-en-Yvelines pour un montant de 10 millions francs nécessite un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne à hauteur de 7 millions de francs ce qui est source d'intérêts à payer pour l'Association. Cette nouvelle structuration découle d'une interrogation menée en 1960 sur les échecs vis-à-vis des efforts de rééducation ; ceux-ci sont complexes et Marie-Thérèse Perrin dégage cinq causes :

- le refus de quitter le foyer ;
- le refus de s'engager dans un métier ;
- l'impossibilité d'une relation stable ;
- l'absence de contact avec son enfant ;
- les grossesses à répétition, avec des avortements réalisés dans des conditions très pénibles... *Pourquoi cette impossibilité d'utiliser la contraception alors qu'elles ont toutes l'information nécessaire ?* s'interroge M. Th. Perrin.

Il est donc nécessaire d'analyser les difficultés psychologiques des jeunes filles, ce qui se passe dans la relation avec elles. Sont mises en place plusieurs solutions, valables sur le moyen et le long terme : introduction de l'approche psychanalytique, suivi en milieu ouvert (et non plus en internat), comité technique avec la direction des représentants du C.A., le psychanalyste, les responsables de foyer... Des journées d'étude sont lancées ; ainsi en 1963, la jeune mère et l'enfant, la formation des éducatrices.

Du point de départ – un internat –, à des réponses diversifiées, le chemin parcouru est considérable. Observons la situation de départ : l'internat est conçu comme la seule situation possible, *aussi peu fermé que possible*, avec des courses au village. *La journée est rythmée par les biberons :*

7H lever, mise en marche de la maison

10H30 enseignement général en vue du certificat d'études, de l'examen de dactylo, sténo, du brevet, de l'examen d'entrée aux écoles d'infirmières, de jardinières d'enfants et d'auxiliaires de puériculture ;

14H-18H Cours en atelier de coupe, de couture

Après le dîner, au bureau, les personnes se réunissent spontanément, et l'on tricote, lit, s'occupe de vannerie, poterie, écoute des disques ou de la radio.

Pour les congés, la promenade, le cinéma ; les *mêmes distractions de loisir que les gens du pays, les mêmes aussi que l'on a chez soi*. Durant les vacances, sont mises à contribution des maisons familiales en Bretagne ou dans la vallée de Chamonix. *Au retour des vacances*, l'atmosphère du foyer maternel s'en est nettement ressentie : plus de confiance avec les cadres, plus d'enthousiasme au travail.

Le passage par le Tribunal a été intériorisé, puis ces personnes sentent que leur avenir est fermé par l'existence de l'enfant, le rejet de la famille, la situation de délaissée, méprisée (*refus de sortir pour éviter une blessure*). Mais il faut préparer au réel car *la société qui les recevra à leur sortie risque de leur rappeler brutalement leur situation*. Dans un rapport, Marie-Thérèse Perrin constate la stratégie visant à taire l'enfant, se faire appeler Madame.

Chaque cadre a une spécialité (infirmière, jardinière d'enfants, professeur d'enseignement), toutes sont aussi éducatrices : *Même sur le plan religieux, nous essayons de suivre leur évolution plutôt que de leur imposer une ligne de conduite de l'extérieur : nous pensons que l'exemple d'une équipe chrétienne peut être l'occasion pour elles, au bout d'un certain temps, d'un véritable éveil spirituel. Au fond, nous cherchons à leur donner un équilibre humain c'est-à-dire : une discipline de travail et une habileté manuelle, une formation de la personnalité. Nous nous sommes rendus compte que les filles attendaient de nous que nous*

remplacements la famille déficiente : (...) assez souvent elles demandent aux monitrices d'être marraines de leur enfant (...) L'important c'est de savoir ensuite les émanciper.

Ce rythme de vie au foyer, cette structuration, chrétienne peut-être, humaine assurément, tout cela repose sur du personnel qui a des emplois du temps élastiques comportant des heures supplémentaires non rémunérées, des salaires et des conditions de retraite qui évoluent, une formation continue nécessaire, une vie familiale à concilier avec le rythme de travail nécessitant une présence lors des veillées, la fin de semaine, les jours fériés, sans compter la répercussion des graves conditions de logement en région parisienne. Et tout cela aussi pèse sur le C.A. et la directrice. Avec des horaires par roulement pour les éducatrices : 6H30 – 15H, 13H30 – 23H plus le service de nuit. Chaque éducatrice suit 5 mères, dispose de deux jours de congés hebdomadaires. Et comme il y a davantage d'offres de place que de demandes d'emploi, la tension pour fournir les postes est récurrente¹³. Toutefois les célibataires dominent : en 1972 à Clairefontaine, sur 12 éducatrices, une éducatrice mariée est intervenue. Et avec, toujours à Clairefontaine, en 1972, pour 12 postes, 12 départs et 12 arrivées, soit une rotation très importante. Certes, parmi le personnel, il y a eu une naissance et deux femmes enceintes. Mais le manque de logement est bien la raison essentielle. Absence de conscience professionnelle et/ou contraintes professionnelles trop dures, un licenciement est intervenu pour *absence en nuit de garde*. Une amélioration des conditions de travail¹⁴ – de rémunération - conduit d'une part les stagiaires à demander les postes vacants, et les anciennes éducatrices à revenir.

En 1966, Marie-Thérèse Perrin reçoit la médaille de l'Education Surveillée. Symboliquement, la remise est faite dans le Cabinet du Président du Tribunal pour enfants de la Seine : la qualité de la relation entre la Justice et un de ses serviteurs est ainsi célébrée, ce qui peut être un moment, discret, sans tambour ni trompette, de renforcement de l'estime de soi. Mais on sent que bon nombre de choses échappent :

- revenons aux soucis financiers : Marie-Thérèse Perrin a engagé partie de la fortune familiale, du réseau amical et d'une association disons janséniste avec peu d'élus. Entre intérêts, agios, versements tardifs, il faut jongler. En 1971, le trésorier indique au Conseil qu'il n'y a plus de réserve, du fait du montant des prix de journées versés en retard. Chiffrant à 2,4 millions de francs les dépenses prévues pour 1971, il constate qu'il n'y a pas en regard de recettes correspondantes et demande qu'il n'y ait aucune dépense nouvelle engagée. Il y a un découvert de 350.000.-F à la banque mais 500.000.-F d'arriérés¹⁵.
- En 1972, Marie-Thérèse Perrin annonce sa retraite pour l'année suivante, soit à 66 ans ; peut-être en liaison avec un accident. En 1973, elle refuse l'honorariat et après des remerciements pour son action « efficace », cède la place à J.-C. Ferrand.
- Le fonctionnement de ces maisons est doublement difficile : des locaux sont vétustes, peu adaptés (aux *Longues Haies*, la municipalité se plaint, et le prix de journée est trop élevé) et le personnel diplômé fait défaut. En décembre 1972, le Président suggère qu'une commission se réunisse pour étudier la situation générale qui pose un problème de fond.

¹³ La responsabilité de la directrice est clairement d'assurer le maintien des effectifs de mineures prévus au budget.

¹⁴ En 1968, les autorités de tutelle font savoir qu'elles n'entendent pas adopter financièrement parlant la même position que l'Association pour les rémunérations comme pour le logement : c'est donc à l'Association de trouver des ressources... Dénier de réalité et défense d'une orthodoxie financière.

¹⁵ En 1960, au C.A., la question de la trésorerie, difficile, est évoquée. Est tentée une démarche de recherche de dons auprès de grosses sociétés ; le CIC (Crédit Industriel et Commercial), sur autorisation du C.A., permet un découvert de 60.000.-F. En 1965, il est question d'augmenter le nombre d'adhérents et, pour ce faire, de s'adresser aux médias (presse et radio).

- La structuration de l'ensemble pose question. Déjà en 1965, la réflexion collective porte sur le fonctionnement de cette structure : *à l'étape actuelle de l'histoire de l'A.E.J.M., une clarification des structures semble indispensable. Certains membres collaborent depuis longtemps, certains 12 – 13 ans (dès la fondation). Des liens affectifs les ont forcément unis. Un certain style de travail s'est établi, favorisant souvent un climat très libéral où les initiatives ont été largement possibles. Mais ce type de relations négligeant forcément les structures plus juridiques où l'autorité est clairement indiquée, est propice aux ambiguïtés. Ainsi dès qu'un désaccord intervient sur un point important, par exemple la formation, l'embauche, les exclusions de membres, c'est tout un ensemble de personnes ou de méthodes qui se trouve remis en question par la décision d'une seule personne, un « point d'arrêt » est mis sans consultation, encore moins délibération de l'ensemble des gens reconnus auparavant « responsables ». [Il y a une] absence de critères objectifs par rapport auxquels chacun peut alors se situer pour prendre une option. [Il est nécessaire] de les établir et de préciser les fonctions de chaque « organe » de travail (comité de gestion technique, de direction, déléguée générale).* En juin 1968, le Président fait part des répercussions des événements de mai-juin sur le comportement des éducatrices et notamment sur le désir exprimé par elles de participer plus au fonctionnement de l'Association. Ce qui pose des problèmes aussi bien en ce qui concerne le C.A. que le comité technique.
- La vie de ces jeunes mères, au niveau affectif, sexuel, pose d'insondables questions : sur 50 jeunes mères en 1966, 8 avortements en cours, 2 ont un second enfant, 2 autres sont enceintes, soit 12/50. Le travail avec le Planning familial est abordé, une journée à Longchamp permet de faire le tour de la situation dans certains pays, en particulier sur l'avortement thérapeutique pour les jeunes filles de moins de 15 ans ou, pour les grossesses connues trop tardivement, l'adoption systématique. Une information systématique est effectuée à Fontenay sur la méthode Ogino¹⁶, les contraceptifs médicamenteux et mécaniques. Un groupe de suivi avec le père jésuite Louis Beirnaert¹⁷ fonctionne en 1967, s'interrogeant sur le relais des éducatrices, l'efficacité de la contraception médicamenteuse, de l'usage de la capote anglaise. Est entendu un discours s'interrogeant sur la manière d'*apprendre aux jeunes à s'aimer avec la pilule* ou indiquant que la *nouvelle technique éducative valable était la maîtrise de la sexualité basée sur l'abstention périodique*. Mais ne faut-il pas, lucidement, faire aussi confiance en la vie lorsque, au détour d'un rapport d'activité de 1963 à 1976, sont évoquées trois vies d'adolescentes :
 - A 15 ans, celle-ci est enceinte de son père ; l'inceste est manifeste. Elle est donc là avec un enfant de 2 ans.
 - A 18 ans, celle-là est depuis six ans à la DASS. Sa mère nourricière s'étant suicidée lorsqu'elle avait 12 ans. Et pourtant, elle poursuit sa scolarité jusqu'à la préparation au bac.
 - Enfin, voilà une adolescente de 17 ans, sadique avec son bébé : elle se refuse à le soigner, des chutes fréquentes de son enfant sont signalées.
 En 1972, avaient été évoqués des cas d'inceste, d'éthylisme, de drogue, de prostitution, des troubles du comportement¹⁸. Et déjà en 1965, le docteur Dumézil¹⁹ de conclure une réflexion pour ces

¹⁶ La lecture de l'article d'*Esprit*, février 1962, « Le birth control à l'épreuve de Ménie Grégoire », pp. 227-240, donne une idée du contexte de l'époque (méthode Ogino que l'on considère comme la plus grande pourvoyeuse d'enfants non désirés et, hélas, d'avortements clandestins).

¹⁷ Sur ce jésuite, lecteur de Freud, de Jung, partisan de Lacan, voir Agnès Desmazières, *L'inconscient au Paradis. Comment les catholiques ont reçu la psychanalyse*, Payot, 2011, pp. 86, 95, 189, 214, 222.

¹⁸ 123 J 4

¹⁹ Le docteur Dumézil, pédopsychiatre attaché à l'A.E.J.M. est ancien chef de clinique de psychiatrie infantile de la Faculté de Paris. Travaille à ses côtés Mme Léger, psychologue attachée à l'A.E.J.M.

jeunes mères : « elles ont une responsabilité bien souvent hors de proportion avec [leurs] moyens »²⁰. A l'issue d'une scolarité avec des cours par correspondance ou l'école Pigier²¹, en 1972, sur 16 personnes, dont 1/3 mariées, on trouve 1 aide-comptable, 1 employée de bureau, 8 manutentionnaires, 1 vendeuse, 1 monteuse en bijoux, 2 femmes de ménage, 2 sont en cours de formation et 1 sans emploi. Sans compter pour toutes, à l'issue de leur hébergement dans la structure, le problème du logement car les hôtels maternels ont des places limitées.

Par ailleurs, en 1966, on constate la baisse de la moyenne d'âge des accueillies : 15 ans et 8 mois en 1965, 15 ans et 7 mois en 1966, 15 ans et 2 mois en 1967. Il y a également quelques refus de prise en charge pour des mères trop perturbées, « débiles » ou trop âgées. La correspondance est favorisée, qui cristallise toutes leurs aspirations : sexuelles, amoureuses et maternelles, et les oriente vers l'idée d'un foyer normal et unique. Plusieurs échecs ne les découragent pas forcément et peuvent même les aider à trouver progressivement une stabilité sentimentale²².

En investissant partie de sa fortune familiale, en mettant à contribution son réseau, y compris de vieilles amitiés comme Annie Jaubert ou Madeleine Barjou, Marie-Thérèse Perrin a fondé une association à même de répondre à une des lacunes du tissu social. A ce titre, elle est proche d'autres membres du groupe Légaut, que ce soient Hélène Haumesser (1910-2000) ou Pierre Voirin, engagés dans l'éducation surveillée en région nancéenne²³, ou bien, dans des domaines proches, René Raynal²⁴ ou bien encore Gabriel Rosset²⁵. La chronologie éclaire la suite. Marie-Thérèse Perrin prend sa retraite en 1973 : en 1972, elle publiait un article sur Laberthonnière²⁶ et nourrit par sa recherche celle de Marcel Légaut et du groupe Légaut sur ce spirituel et la crise moderniste.

Marie-Thérèse Perrin, Laberthonnière et Marcel Légaut

²⁰ 123 J 10

²¹ L'inspecteur d'Académie des Yvelines, malgré des dotations qui ne couvrent pas tous les besoins en maternelle et en enseignement spécialisé, accepte en 1967 (?) de mettre à disposition un poste d'enseignant si un logement de 3 pièces et une classe de 40 m² sont offerts, ce qui n'est pas possible (LERCH D., « Accueillir l'élève/l'enfant en ville nouvelle : droit commun ou exception ? La carte scolaire du premier degré à Saint Quentin en Yvelines des années 80 à nos jours », VADELORGE (Loïc) dir. *Habiter les villes nouvelles*, Le Manuscrit, 2000, pp. 161-190). Le logement est donc bien une question clé.

²² Le contrôle du travail effectué par envoi de rapports de plus en plus nourris (une quarantaine de pages en 1970) se fait par l'intermédiaire de cinq institutions :

1. l'Assistance Publique, en vertu de la loi du 14 janvier 1933, avec un bureau de la surveillance des établissements de bienveillance ;
2. le Ministère de la Santé Publique et de la Population ;
3. le Préfet de la Seine ;
4. le Ministère de l'Intérieur, avec la Direction des Affaires départementales et générales ;
5. le Ministère de la Justice

²³ En 1962, Pierre Voirin est directeur de l'école d'Etat des éducateurs du Ministère de la Justice. On lui doit deux livres sur l'enfance alors « inadaptée », dont *De la solitude à la présence. La rééducation des jeunes en difficulté*, Toulouse, Privat, 1972, 124 p.

²⁴ Avec René Raynal, il s'agit d'un orphelinat dans l'Aveyron : *Grèzes. 1880-1988*, Editions A.E.R.G., 1990, 238 p.

²⁵ Etienne Fouilloux a examiné, lors d'une journée d'études à Lyon en 2015, « La conversion de Saint-Cloud » de Gabriel Rosset.

²⁶ « Les relations Sanson-Laberthonnière », in *Laberthonnière, l'homme et l'œuvre*, Paris, Beauchesne, 1972, pp. 79-90.

Dans *Mutations de l'Eglise et conversion personnelle*, paru en 1975, une annexe peut doublement attirer notre attention : Marcel Légaut définit la crise moderniste et se refuse à ce qu'elle soit « un feu mal éteint : on n'a pas su voir que ce mouvement de fond était appel de Dieu, que sa véritable origine relève de la grandeur de l'homme et non de son orgueil ». Et de donner une piste de sa réflexion : « Cinquante et plus sont passés. Dans la mesure où certains détenant des documents ne s'y opposent pas encore par piété mal comprise, il est possible maintenant d'avoir libre accès à la correspondance qu'échangèrent ces chrétiens »²⁷. On a là le cheminement de Marcel Légaut, dans le sillage du père Portal (« Ils ont été trop vite, mais ils sont sur la bonne voie ») et de sa lecture des auteurs modernistes. Durant l'entre-deux-guerres (1925 – 1940), le groupe Légaut est un lieu de lecture et de diffusion de l'œuvre de Bremond, *L'histoire littéraire du sentiment religieux*. Achat de plusieurs exemplaires pour la bibliothèque du groupe, prêt de ces exemplaires (on dispose du récit d'André Glossinde, instituteur en Meurthe-et-Moselle, qui voit débarquer de Nancy où il exerce, Marcel Légaut avec les volumes de cette *Histoire* que Glossinde souhaite lire), voire, dans la correspondance²⁸ entre Pierre Renevier, Chapelle ou Légaut, de véritables « ordonnances » de lecture, d'un volume particulier en cas de crise, Bérulle ou le père Lallemand. Ce cheminement a été réouvert aux Granges dès les années 1960. En 1961, l'on dispose d'un topo aux Granges (août 1961) de Légaut qui lit et commente deux lettres de Maurice Blondel (1861 – 1949) à l'abbé Wehrlé analysant *L'évangile et l'Eglise* de Loisy. Ce cheminement s'est poursuivi par le compte rendu par le père d'Ouince de la thèse d'Emile Poulat, *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*. La thèse ayant paru en 1962, on peut supposer le compte rendu réalisé aux Granges durant l'été 1963. A partir de cette date, Marcel Légaut lit et relit cette thèse, la recommande, ainsi en 1972 à Josette Bonnet d'Albi²⁹. Sans multiplier les exemples, on le voit emporter « comme un trésor (...) l'ouvrage de Anne Louis-David, *George Tyrrell. Lettres à Henri Bremond* : « (...) Les vues de Tyrrell paraissent des évidences aux plus mauvais disciples de Légaut »³⁰.

Mais surtout, il y a la présence aux Granges, à Mirmande, de Marie-Thérèse Perrin : « Vous avez lu la correspondance de Laberthonnière » confie Marcel Légaut à Bernard Feillet³¹. Or cette correspondance, Marie-Thérèse Perrin la découvre au fonds Laberthonnière de la Bibliothèque Nationale, la copie, en prépare plusieurs ouvrages qu'elle présente, dans son cadre, le modernisme, aux Granges ou à Mirmande.

En 1975, paraît le premier ouvrage de Marie-Thérèse Perrin, *Laberthonnière et ses amis*, aux éditions Beauchesne³². A Mirmande, nous avons trouvé les épreuves de cet ouvrage avec la préface de Mgr Poupard ET un projet de postface de Marcel Légaut. Le lien entre M. Th. Perrin et Marcel Légaut est dûment

²⁷ Aubier, 1971, p. 312. En 1970, dans *l'Introduction à l'intelligence du passé et de l'avenir du christianisme*, p. 374, Légaut s'interroge sur le coût de cette crise : « Quand toute une génération a été ainsi mise hors d'état de remplir sa fonction irremplaçable de recherche, il faut attendre de nombreuses années avant qu'une nouvelle génération de croyants soit capable de l'exercer convenablement : ceux-ci ne sont pas appelés ni aidés mais au contraire très généralement gênés et combattus par les hommes qui les précèdent et qui président à leur formation ».

²⁸ HUOT (Xavier), *Correspondance du groupe Légaut. 570 lettres datées de 1919 à 1978*, Mirmande, ACML, 2012, 358 p. Voir pp. 95, 96, 155.

²⁹ Correspondance adressée à l'auteur le 21 septembre 2015.

³⁰ *Avents*, janvier 1972.

³¹ *Patience et passion d'un croyant*, Paris, Centurion, 1976, p. 26.

³² Collection Théologie historique, 9 juin 1975, 313 p. Lecteur de Laberthonnière, Pierre Dabosville, aumônier général de la Paroisse Universitaire, s'interroge sur la présence questionnante de la crise moderniste : lors de la crise des prêtres ouvriers, en 1955. Voir CAVALIN (Tangi), VIET DE PAULE (Nathalie), « Pierre Dabosville, les prêtres ouvriers et l'obéissance dans l'Eglise », *Ecrire l'histoire du christianisme contemporain : Etienne Fouilloux*, Paris, Karhala, 2013, pp. 247-258.

attesté mais l'initiative ne se concrétise pas : Marcel Légaut publie alors ce projet de postface la même année dans *Mutations de l'Eglise*. Emile Poulat, consulté, écrit : « Je comprends que Beauchesne ait écarté la postface, étrangère à la culture de l'éditeur et plus éclairante sur Marcel Légaut que sur l'ouvrage »³³. Deux ouvrages suivent cette parution : en 1980, *La jeunesse de Laberthonnière*³⁴ et, en 1983, *Dossiers Laberthonnière. Correspondance et textes (1917 – 1932)*³⁵. Introduits le premier par M. D. Chenu, le second par Henri Gouhier de l'Académie française. Ces ouvrages ont été diffusés aussi dans le cercle des groupes Légaut. Chaque année, ils ont servi à Marie-Thérèse Perrin de préparatifs à des topos. Le témoignage de Josette Bonnet (Albi), une amie de Marie-Thérèse Perrin, permet d'esquisser cet apport à Mirmande ou ailleurs :

- 24 août 1981 : « Le dossier de condamnation d'Edouard Le Roy »
- Pâques 1982 : « Le journal intime de Mgr Mignot », lecture de larges extraits.
- Septembre 1982 : « Visages du modernisme », conférence à Albi.
- Avril 1983 : « Mgr Mignot et la crise moderniste ».

Josette Bonnet, sensible à une note de la thèse d'Emile Poulat³⁶, a cherché les archives disparues de Mgr Mignot, avec l'aide de Mgr Coffy (son lointain successeur). Ce dernier les retrouve à l'évêché de Rodez en 1978. Le 25 novembre 1981, Marcel Légaut s'adresse à M. Th. Perrin : « Rien de sérieux n'a été fait sur Mignot qui présente à cette époque un courage peu ordinaire dans son milieu et aussi un effort de compréhension et de conciliation entre une tradition qui avait du poids et une recherche qui se faisait toujours plus pressante. Poulat lui-même l'affirme».

Ce témoignage permet de saisir le lien entre recherche active à Albi sur un nouveau domaine, Mgr Mignot, entre septembre 1982 et mai 1983, la préparation d'un ouvrage sur cet évêque qui s'est interrogé sur Alfred Loisy et l'exposé de cette recherche dans un cercle attentif aux questions modernistes. Un tapuscrit sur *L'Erasme du modernisme. Mgr Mignot, archevêque d'Albi (1842 – 1918)* est prêt entre fin juillet 1984 et février 1985. Des membres du groupe Légaut lui sont précieux pour des avis. « Pourriez-vous (...) m'indiquer dans la marge ce qui est indispensable à publier in extenso, ce qui pourrait être supprimé ou résumé ». Ou bien le 13 février 1985, au même : « J'ai terminé mon gros manuscrit. S'il a été trouvé intéressant par Bourrat par exemple, à Paris Bernard Feillet l'a trouvé insuffisamment commenté et l'a refusé (Desclée de Brouwer), et je viens de le passer à J.F. Six qui me dit qu'il faudrait retirer [deux parties]. J'aurais bien aimé avoir votre avis. Sortira-t-il un jour ? »³⁷.

Et là aussi, joue la connivence entre Marie-Thérèse Perrin et Marcel Légaut, et l'on dispose d'une Préface (inédite) de Marcel Légaut, tournant autour de la fonction et de la mission de l'évêque³⁸, reproduite en annexe. L'archevêque d'Albi, Robert Coffy, qui a donné l'autorisation à Marie-Thérèse Perrin d'utiliser le journal de son prédécesseur est comme effrayé de son contenu qui pourrait être lu, soixante-six ans après le décès de ce dernier, quatre-vingt-cinq années après la crise moderniste elle-même. Voilà ce qu'écrit Mgr Coffy le 11 juillet 1984 :

³³ Lettre à l'auteur du 11/09/2010.

³⁴ Beauchesne, Le Point théologique, 112 p.

³⁵ Beauchesne, Textes Dossiers Documents, 1983, 248 p.

³⁶ *Histoire, dogme et critique dans la crise moderniste*, Casterman, 1962, note 20, p. 37.

³⁷ Lettre à Guy Lecomte du 20 août 1984. Je remercie Guy Lecomte de m'avoir communiqué ces deux lettres.

³⁸ Marcel Légaut pense par ailleurs que si la crise moderniste est dépassée, d'autres chercheurs comme Emile Poulat ou Pierre Colin la pensent toujours ouverte !

« (...) J'en viens enfin à un point un peu plus délicat qui me fait hésiter à écrire une postface. Dans cette tourmente, Mgr Mignot a eu des doutes : il a été fortement secoué par la crise moderniste. Il a eu la franchise de se les dire. C'est tout à son honneur. Il a des jugements très sévères sur des confrères, sur les Cardinaux de la Curie. Il a eu le courage de les dire. Mais je pense aux lecteurs : comment vont-ils lire ces jugements dans le contexte présent ? Un texte d'introduction me paraît nécessaire pour donner quelques explications, comme il me paraît indispensable d'introduire les lettres en les situant. Mgr Mignot a défendu le statut de la raison à l'intérieur de l'acte de foi, ainsi que la liberté de la critique. Il avait raison. Ses adversaires ont peut-être obéi au réflexe de la peur. Mais quand on sait les ravages que produisent dans la conscience des chrétiens les idées nouvelles jetées sur la place publique, idées qu'ils ne peuvent facilement intégrer dans leur vision de foi, quand on sait avec quelle lenteur évoluent les mentalités, on peut se demander si ceux qui n'admettaient pas d'emblée les nouvelles interprétations de la Bible n'ont pas eu quelques raisons d'agir ainsi. Même s'ils l'ont fait très mal, et en blessant des savants. En maintenant les interprétations passées auxquelles ils se cramponnaient, ils ont permis aux esprits d'accueillir progressivement les théories nouvelles sans que leur foi chavire (...) »³⁹.

Chemin faisant, nous avons abordé en fait l'apport de membres du groupe Légaut à la réflexion commune et à celle de Marcel Légaut. Et pointé l'originalité, la mission de certains membres dont nous découvrons la grandeur : René Raynal, Gabriel Rosset, l'abbé Gaudefroy, le père d'Ouinç. Et les femmes y ont toute leur place, ici Marie-Thérèse Perrin. Ce que l'on peut approcher de sa vie montre la pertinence de la réflexion de Michelle Perrot : « Dans l'obscurité d'un bénévolat anonyme, une immense énergie féminine a été engloutie, dont il est difficile de mesurer les effets sociaux »⁴⁰, sauf dans quelques cas, documentés par quelques archives. Ce qui explique le questionnement actuel de « Femmes catholiques et engagement dans la société et dans l'Eglise de France au XX^e siècle », porté par la Catho de Lille en 2004, dans une institution plus proche du *Déni*⁴¹ que de l'ouverture, hélas. Mais proche de Légaut, Marie-Thérèse Perrin savait qu'il y a un temps pour semer, un temps pour récolter, mais que le semeur n'est pas assuré de récolter en personne.

Annexe :

PREFACE INEDITE DE MARCEL LEGAUT
AU TAPUSCRIT DE MARIE-THERESE PERRIN
SUR MGR MIGNOT
(Archives de l'archevêché d'Albi)

³⁹ Archives de l'archevêché d'Albi, où le père Bernard Desprats et M. Cédric Trouche nous ont fait le meilleur accueil. La thèse de SARDELLA (Louis-Pierre), *Mgr Eudoxe Irénée Mignot (1842 – 1918). Un évêque français au temps du modernisme*, Paris, Cerf, 2004, 744 p. mentionne ce tapuscrit.

⁴⁰ PERROT (Michelle), *Histoire des femmes*, Paris, Plon, 1992, t. IV, p. 465. Cette citation est reprise par DIEBOLT (Evelyne), *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle*, Paris, Femmes et Associations, 2002, 372 p.

⁴¹ AMANDIER (Maud), CHABLIS (Alice), *Le Déni Enquête sur l'Eglise et l'égalité des sexes*. « Ils sont au pouvoir, elles sont au service », Paris, Bayard, 2014, 393 p. Le compte rendu de François Boespflug est à lire dans *Golias Hebdo*, 331, 10 avril 2014 ou bien dans *Esprit*, 410, décembre 2014, pp. 146-150. Une note des deux auteures devrait attirer l'attention : elles rappellent le rôle de passeur d'Eugène Weber, membre du groupe Légaut et traducteur de Drewermann pour *Fonctionnaire de Dieu* en 1993. Comme est à relire l'étude d'Annie Jaubert en... 1992, sur *Les Femmes dans l'écriture* (note 10).

Etre évêque a toujours été une charge difficile à accomplir dans la plénitude de son exercice. L'histoire de l'Eglise ne le manifeste que trop... Vingt siècles de christianisme n'ont pas diminué l'importance des tâches de ce service capital dans l'Institution, ils les ont rendues encore plus diverses, plus délicates tant les chrétiens sont devenus plus différents dans leurs besoins et leurs possibilités, tant par suite ce qui est spirituellement utile à chacun dépend davantage de ce qu'il est. C'est que l'exercice de l'autorité dans le christianisme n'est pas seulement pour la conservation de la doctrine et l'observance de la discipline, mais aussi pour aider indirectement, en l'y appelant chaque chrétien à la mise en œuvre des potentialités spirituelles qui s'efforcent d'émerger en lui au long de sa vie. N'est-ce pas ainsi seulement que doctrine et discipline prendront en lui leur juste place et toute leur importance?

Au début du XX^e siècle, si tourmenté par la multitude des questions que les temps modernes ont soulevées en France notamment, le rôle de l'évêque se montra particulièrement exigeant : celles-ci étaient nouvelles et semblaient mettre en difficulté nombre des certitudes de la foi et des évidences toutes spontanées dont nul n'avait encore jamais pensé douter par le passé. La place que Mgr Mignot, évêque de Fréjus puis archevêque d'Albi, a tenue dans son diocèse et bien au-delà dans l'Eglise de France pendant ces années tumultueuses est des plus importantes; même si les conséquences sur le moment en furent presque nulles. Les responsabilités qu'il a eues ainsi à assumer et les initiatives qu'il a prises dans les mouvements d'idées et les luttes passionnées qui en résultaient font entrer plus que les simples événements de l'histoire dans l'intelligence de cette époque où s'essayait la mutation que les sciences opéraient alors dans leur domaine. La vie intellectuelle mais aussi affective de ce croyant intègre et courageux, traversée toute de problèmes, occupée toute de recherches, fait entrevoir les secrètes fidélités tissées d'espoirs et de souffrances qui permettent au message de Jésus de développer sa fécondité à travers les lourdeurs de l'homme et l'inertie des structures. Elle est exceptionnellement précieuse pour faire une approche existentielle du mystère de l'Eglise.

C'est en écrivant au fil de sa plume dans un style fluide et rigoureux que Mgr Mignot, homme de réflexion plus encore que d'action, aidait sa pensée à se trouver, à se préciser. Aussi est-il relativement aisé, au long de la lecture de nombreuses pages de lui qui nous sont parvenues, de se rendre réel ce que cet évêque a été conduit à vivre pendant ces années où la polémique faisait rage, où l'autorité romaine était entraînée à prendre des mesures de discipline et des décisions doctrinales qui aujourd'hui étonnent jusqu'au scandale nombre de chrétiens.

Qu'il est difficile d'être une autorité qui enseigne et qui commande dans une religion dont il est écrit qu'elle doit conduire ses membres à être des adorateurs du Père en esprit et vérité! Tâche risquée en dépit de la prudence avec laquelle on s'y emploie d'autant plus qu'après de beaucoup cette action paraît presque utopique tellement ils gisent encore dans un état certain d'infantilisme et de crédulité hérité d'une religiosité ancestrale due au plus lointain atavisme. Tâche laborieuse et sans cesse à remettre sur le chantier auprès d'autres par ailleurs toujours plus nombreux, tellement les progrès des sciences tendant à dépouiller le croyant des facilités qui jadis lui rendaient la foi aisée ! Ne menacent-ils pas d'ébranler celle-ci jusque dans ses fondements ? La recherche de la voie à suivre qui, vertigineuse, côtoie simultanément à droite et à gauche l'abîme de l'incrédulité proche de l'athéisme, et l'abîme de l'idolâtrie dissimulée sous des rudiments chrétiens, a été au centre des préoccupations quotidiennes de Mgr Mignot. Elle est au cœur de la continuelle méditation que nous laissent entrevoir ses écrits.

Mgr Mignot ne pouvait pas méconnaître chez les baptisés dont il avait la charge une médiocrité très générale d'humanité, une inculture aussi qui faisait tache auprès des couches plus instruites de la population déjà en grande partie à l'écart de quelque vie en Eglise. Cette déficience dont on ne saurait exagérer l'importance et qui est parfois dissimulée sous l'observance de coutumes pieuses régulièrement suivies, ne rend-elle pas dangereuse toute ouverture d'esprit sur ce qui touche à la religion auprès des chrétiens que la nouveauté, ou même seulement le changement dans leur vie de pratiques et de croyances, dérange, effraie, et parfois scandalise ? Si on assouplit trop vite ou trop complètement dans l'institution ecclésiale son appareil d'autorité minutieusement construit pour garder intact le "dépôt révélé" et le protéger de tout ajout adventice, que deviendront la plupart des êtres qui en sont restés au niveau de "bons sujets de l'Eglise" ? Ils n'y sont nullement préparés. On ne leur a jamais rien proposé d'autre. Ne leur a-t-on pas interdit à longueur de siècles toute religion où la conscience individuelle joue un rôle important tant celle-ci était soupçonnée d'être généralement tarée de subjectivité? Depuis toujours ne leur a-t-on pas prôné une doctrine aveugle et silencieuse dont la passivité se réclamait de l'esprit d'enfance ? Mais par ailleurs peut-on le nier? Une religion vigoureusement personnelle comporte presque fatalement des risques graves pour qui s'y livre corps et âme ? Le passé ne

l' a que trop souvent montré...

Par contre comment ne pas voir que l'univers mental des hommes, même les moins cultivés, a plus changé en ces temps modernes qu'au long des deux derniers millénaires, tandis que la doctrine et la discipline couramment enseignées et imposées dans l'Eglise n'ont connu que des modifications mineures ? N'est-ce pas au point que celles-ci en arrivent à ne permettre qu'une religion de traditions et de coutumes à beaucoup d'êtres de cœur et de droiture ? Mgr Mignot était trop clairvoyant pour ignorer combien de chrétiens parmi les plus profonds étaient conduits à vivre leur foi en marge des assemblées paroissiales. Il était trop perspicace pour ne pas prévoir que leur nombre irait en augmentant si l'Eglise, emprisonnée dans la littéralité qu'elle veut immuable, d'une doctrine et d'une loi par ailleurs marquées par les temps et les lieux de leur naissance et leur développement, ne s'ouvrait pas à toutes les découvertes qui élargissent les horizons humains. Trop souvent, il constatait que nombre de ces êtres, dont il admirait l'honnêteté intellectuelle et la vie toute de probité, devenaient peu à peu comme paralysés spirituellement (1). Quel malheur pour l'Eglise privée ainsi des membres qui lui seraient les plus nécessaires pour qu'elle soit en mesure de remplir sa mission!

Que de fois Mgr Mignot conscient des graves conjonctures de son temps, ne s'est-il pas heurté au dilemme que lui posait son action pastorale auprès d'êtres, par ailleurs si différents. Ce qui était bon et nécessaire aux uns était mauvais ou tout à fait inutile aux autres ! Sa réflexion, presque comme une obsession, le portait à réfléchir sur les causes lointaines et proches de cette situation, et aussi de prévoir avec anxiété leurs développements inévitables et gros de menaces dans l'avenir pour la foi et l'Eglise. Clairvoyant, il fut crucifié par sa lucidité face à un avenir plein de menaces qui lui semblait approcher à grands pas, inéluctable. Face à un retour en arrière à ses yeux impossible, il hésitait devant toute marche en avant, saisi de vertige à la pensée des mesures impossibles à prendre sans gros risques et qui, en outre, sans assurer le but qu'il visait, lui semblait menacer ce qui demeurait encore. D'ailleurs seul, il ne le savait que trop, que pourrait-il faire d'important ? Les structures monolithiques de l'Eglise le lui interdisaient. Et il y a en outre les sourdes réticences de la base qui est la résistance même dans la routine et l'inaction...

Mgr Mignot s'est senti voué de force à des combats d'arrière-garde qu'il savait sans espoir au long d'une retraite de l'Eglise dont il ne voyait pas l'issue. Il était livré à la souffrance devant l'impossible réforme qu'il lui fallait cependant préparer, qu'à lui seul il ne pouvait mener à bonne fin, dont il était trop seul à reconnaître la nécessité et l'urgence. Ce fut pour lui une passion qui le poursuivit jusqu'à la mort. Cette passion le mit en secrète communion avec celle que connut Jésus lorsqu'approchait le sort inéluctable que lui imposèrent les puissants de son temps.

C'est ainsi qu'au long de sa carrière, Mgr Mignot fut forgé comme le fer sous le marteau et sur l'enclume. A la suite de son Maître, le drame de sa vie d'évêque l'a fait grandir au point d'être un modèle pour l'épiscopat de nos temps.

Aussi bien permettre aux chrétiens de conserver son souvenir, d'entrer dans l'intelligence de ce qu'il a vécu, n'est-ce pas les aider à être aussi des serviteurs fidèles dont, comme toujours mais en ces temps plus que jamais, l'Eglise a besoin pour accomplir sa mission. Il est juste de remercier M[arie] Th[érèse] Perrin de ce travail très utile qu'elle a mené à bien, aidée par les possibilités d'accès que Mgr Coffy, Archevêque d'Albi, lui a permises d'avoir, aux papiers des plus confidentiels de son prédécesseur au siège d'Albi.

Marcel Légaut

(1) Une rature importante correspondant à une thématique récurrente chez ML : « Combien il en voyait qui en étaient venus ainsi à s'investir, par une sorte de compensation, dans des activités sociales et politiques dont l'intérêt avait vite fait de se substituer en eux à toute préoccupation religieuse au lieu d'en avoir été proprement les conséquences ».